

AFFAIRE N° 14/8. - VIREMENTS de CREDITS

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Les virements de crédits ci-après sont demandés :
au BUDGET de 1971

- Section de fonctionnement -

du chapitre 953 - article 677 -

Service des Vidanges 536 812

pour le chapitre 972 - article 6580 -

Versement au Bureau de l'Aide Sociale 536 812

- Section d'investissement -

à l'intérieur du chapitre 925 :

de l'article 1664 - Emprunt CCL 5 423 223

pour l'article 1669 - Emprunt CCCE 5 423 223

à l'intérieur du chapitre 901 :

de l'article 212-76 - Installation
téléphonique 384 980

pour l'article 181 - Commission d'interven-
tion 384 980

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Lu
Saint-Jouis, le 6 juillet 1971
Lu par le Maire
Le Secrétaire Général
M. B. Basset
Sous copie certifiée conforme
Le Directeur des Affaires Financières
R. Peseux